

Compte-rendu de la réunion du mercredi 11 octobre 2023

« Réunion des usagers du domaine portuaire communal concédé »

Présents :

- **La Commune** : Mme Isabelle DELANNOY-CORBLIN (Adjointe déléguée à la Vie Locale-Tourisme-Gestion du Port), M. Jean-Pierre GOUPIL (Adjoint délégué aux travaux_ Urbanisme), Christelle BLAI (Service Finances)
- **Le Bureau du port** : M. et Mme Alain et Michelle BARA
- **Les Représentants des usagers** : MM. Guy CASTERES,
- **Le Représentant de l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux intérieures (ANPEI)** : M. Alain VILAINE
- **Usagers présents** : environ 30 personnes

Absents excusés : M. Julien LE MÉTAYER, Maire, M. Christian JACOB, Conseiller Municipal, M. Claude BERNARD, Représentant des usagers, M. Joël DUFOREAU (Direction des Services Techniques)

1. LES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE

Le Conseil portuaire est une instance de concertation qui se réunit annuellement à l'initiative du Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, autorité propriétaire et concédante du Domaine public fluvial de l'Erdre.

Pour Sucé-sur-Erdre les membres sont les suivants :

- Commune :
 - M. Julien LE MÉTAYER, Maire,
 - Mme Isabelle DELANNOY-CORBLIN (Adjointe déléguée à la Vie Locale_ Tourisme_ Gestion du Port),
 - M. Christian JACOB (Conseiller Municipal),
 - Nadège BOUILLON, Directrice Générale des Services,
 - Maryline COTTIN et Christelle BLAI au titre du service Finances,
 - Joël DUFOREAU au titre des Services Techniques.
- Bureau du port : M. et Mme Alain et Michelle BARA (Bretagne Fluviale),
- Représentants des usagers : MM. Guy CASTERES et Claude BERNARD (depuis la dernière réunion du Port en novembre 2021) ; M. Alain VILAINE (ANPEI).

2. GESTION DU DOMAINE PORTUAIRE CONCEDE

Le marché de prestations de services relatif à la gestion du Domaine Portuaire a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée maximale de 5 ans (fin au 31/12/2025). Ce marché a été attribué à Bretagne Fluviale.

Rappel est fait des différentes coordonnées du Bureau du Port :

- Téléphone : 07.71.10.07.35
- Adresse mail : bureauduport@suce-sur-erdre.fr

3. FREQUENTATION DU DOMAINE PORTUAIRE

La fréquentation du Domaine Portuaire marque une légère augmentation en 2023. Les recettes ont augmenté de +5.5% s'expliquant par la hausse des tarifs 2023 et par une augmentation du nombre d'AOT annuelles notamment. Par contre, il faut constater une baisse de la fréquentation des visiteurs du fait de la fermeture du canal.

Un tableau de la fréquentation établi par le Bureau du port est présenté et commenté (cf. annexe n°1).

- Au 30/09/2023, sur les 299 places disponibles sur le Domaine Portuaire concédé, il convient de noter que 218 sont des abonnements annuels (contre 206 en 2022).
- Casiers à annexes : 12 places disponibles en aval et 14 en amont. A ce jour, ces casiers sont tous occupés.

Mme Delannoy-Corblin rappelle l'impossibilité d'augmenter le nombre de casiers, au vu des nombreuses contraintes relatives à la protection du site et de l'environnement. Par ailleurs, elle indique que la solution de la mutualisation des annexes était compliquée à mettre en œuvre.

Aussi, la Commune a proposé aux usagers de se constituer en association pour mutualiser ces annexes. Les usagers répliquent qu'il apparait difficile de mettre en œuvre un tel système et préfèrent essayer de s'arranger entre eux.

- Escales des bateaux à passagers :

Les escales de bateaux professionnels restent faibles.

En effet, les bateaux Nantais ont fait 2 escales en 2023 (contre 4 en 2022).

A noter, le succès de l'activité des Passagers de Bullops au vu du nombre d'accostages réalisé sur le quai Passagers Allée du Vétille.

Mme Delannoy-Corblin précise que la société les Passagers de Bullops dispose d'une place sur corps-mort en port aval pour son voilier.

- Escales Plaisanciers :

Les escales de plus de 48 heures en période hivernale 2023 sont de 52 mois +21 jours. Ces « escales » concernant les bateaux de Nort-sur-Erdre accueillis à Sucé sur Erdre le temps des opérations de dragage.

Les escales de plus de 48h (de moins de 8 jours) durant la période du 01/05 au 20/09/2023 représentent seulement 21 jours (pour 5 bateaux).

Les escales de – de 48 heures représentent 184 jours dont 125 jours pour des visiteurs extérieurs (contre 305 jours dont 219 pour des visiteurs extérieurs).

Mme Delannoy-Corblin conclut que la fréquentation en saison a été plus faible que celle des années précédentes du fait bien entendu de la fermeture du canal.

- Stationnements destinés aux professionnels

Il est mis à disposition, moyennant une contrepartie financière :

- o Bretagne Fluviale : 16 places sur ponton et 5 corps-morts aux Vaux soit 21 places au total
- o Ruban Vert, 18 places sur ponton
- o Lar Boat : 1 place sur ponton visiteurs port aval
- o Les Passagers de Bullops : 1 place sur corps-mort port aval.

4. INSTAURATION D'UNE LISTE D'ATTENTE PAYANTE

Depuis le 1er janvier 2019, la liste d'attente est payante par secteur. Le tarif est de 17 € par année, proratisée en fonction du mois d'inscription

29 demandes d'inscriptions ont été réalisées sur 2023.

Actuellement, il reste 23 personnes sur liste d'attente (17 en ponton et 6 en berge).

Mme Delannoy-Corblin précise que sur les 29 demandes (contre 32 en 2022), 21 concernent les pontons/quais et 8 la berge.

5. VENTES DES BATEAUX

- 6 ventes de bateaux ont été enregistrées cette année (idem 2022).

6. MISE EN FOURRIERE

- Aucune mise en fourrière en 2022.
- RAPPEL : il est impératif de s'enregistrer au bureau du port. Un bateau ne peut occuper l'espace public sans autorisation préalable.

Concernant la Cambuse, Mme Delannoy-Corblin expose qu'une procédure est en cours, menée par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, compétent en matière de la police portuaire. Une décision de justice est attendue d'ici fin 2023.

3 procédures également à la Gamotrie qui ont débouché sur une vente d'un bateau par son propriétaire, un bateau retiré, et une procédure de déchéance de propriété pour le 3eme.

7. POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET LES OPERATIONS REALISEES EN 2023

- Travaux sur bouées et corps morts pour 50 058,80 €TTC (Remplacement de 32 corps-morts + bouées en Port aval + ajout 1 corps-mort + bouée à Mazerolles = 33 849,60 €TTC _ Repérage corps-morts et de dépollution Port centre-Ville, Chataigneraie et Mazerolles = 9 968,00€TTC _ Fourniture et pose de 2 corps-morts La Doussinière = 2 032,80 €TTC _ Installation 2 corps-mort 1 tonne ponton usagers Quai Bliesransbach = 4 208,40 €TTC
- Autres travaux : 16 444,31 €TTC (Installation vidéoprotection Port Centre-Ville = 15 390,13 €TTC _ Fourniture et pose d'un digicode à la Halte Nautique = 1 054,18 €TTC).

Mme Delannoy-Corblin rappelle que les élus ont bien entendu les demandes des années passées concernant les vols ou dégradations subies par les usagers et que la décision de se doter de caméras de vidéo-protection donnant sur les quais a été prise.

Certains usagers expriment leur mécontentement quant au fait que l'intégralité de l'investissement soit prise en charge par le Budget Port. Il est donc rappelé que ces travaux ont été décidés du fait des demandes des usagers du port qui subissent depuis plusieurs années maintenant vols et dégradations. Il est également souligné que les coûts communs d'équipement notamment du serveur n'ont pas été supportés par le BP Port. Enfin, il est confirmé qu'une maintenance régulière est bien prévue dans le cadre de cet investissement de vidéo protection.

- Travaux réalisés par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique : reprise du revêtement allée Vezon.

8. POINT SUR LES ANIMATIONS REALISEES EN 2023

- Rendez-vous de l'Erdre 2023 : environ 200 bateaux accueillis le vendredi soir à Sucé sur Erdre (contre 139 bateaux en 2022) + navettes proposées entre le Port centre-ville et le Parc G Legoff : près de 500 passagers
+ activités nautiques proposées par le Club de Canoé kayak et le Club Nautique de Mazerolles le samedi et dimanche.
- L'œuvre, OTTO II, conçue et réalisée par l'artiste Elsa Tomkowiak, a été à nouveau installée lors des RDV Erdre dans le port aval.
- Journées Européennes du Patrimoine : avec les associations : Erdre Voile Passion, Erdre et Nature, Les Passagers de Bullops, Rowing Club, l'association Vieilles Coques-Vieux Gréments, et une vingtaine de bateaux, ce sont 400 personnes qui ont pu profiter de balades sur différents types de bateaux.
- Stationnement du bateau le Vétille.

M. Vilaine en profite pour annoncer que le Pardon de la Batellerie aura lieu les 4 et 5 mai 2024. En 2023, ce Pardon n'avait pas eu lieu du fait de la fermeture du Canal.

9. PROJETS DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2024

- Reprise de la berge à la Gamotrie (environ 92 000 €TTC)
- Réfection de la pompe eaux usées située sur le ponton Cricklade => à chiffrer
- Remplacement des bouées situées sur le quai Bliesransbach => à chiffrer

Certains usagers demandent si les travaux de reprise de berge à la Gamotrie ne pourraient pas être pris en charge par les Ports de Loire-Atlantique, à l'instar des travaux de quai à Nort sur Erdre, ou les travaux de l'allée Vezon. M. Goupil précise que ce sujet va être posé aux Ports de Loire-Atlantique.

Il est demandé des précisions quant au contenu des travaux à la Gamotrie : Réalisation d'un tunage bois (pieux en chêne tous les 70 cm, avec bastaings et mise en place d'un géotextile ainsi qu'une chaussette drainante et remblai à la terre végétale, tunage renforcé avec des tirants sur l'arrière), avec reprise des points d'ancrage des bateaux.

10. AUTRES PROJETS POUR L'ANNEE 2024

Le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique souhaite faire labelliser « PORTS PROPRES » l'ensemble de ses ports.

Le Port de Sucé sur Erdre souhaite s'engager dans cette démarche qui se déroule en 5 étapes :

- 1) Étude diagnostic environnemental (*cette étude, en cours de chiffrage, sera prévue au Budget 2024*)
- 2) Moyens de lutte contre les pollutions chroniques (conteneurs et tri des déchets, pompes à eaux usées, sanitaires, aire de carénage, ...)
- 3) Mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, économies d'eau et économie d'énergie
- 4) Formation du personnel portuaire
- 5) Sensibilisation des Usagers du Port

M. Vilaine estime que l'on ne s'attaque pas au cœur du problème : les eaux de ruissellement, et que cela n'aura qu'un faible impact. Tandis que d'autres trouvent l'idée très intéressante, et que la protection de l'environnement est de la responsabilité de tous.

En réponse à certains usagers, M. Goupil indique que la question de la cuve à eaux usées située sur le ponton quai Cricklade est à l'étude. En effet, cette cuve est peu utilisée du fait que bon nombre de bateaux ne sont pas équipés d'un bac de rétention (obligatoire uniquement pour les bateaux construits depuis 2008) et que par ailleurs, les

embouts n'étant pas universels, ceux présents sur le ponton disparaissent ne permettant pas à ceux qui le souhaitent de vider leurs eaux usées dans cette cuve. Mme Delannoy-Corblin précise qu'il a été demandé aux ports fluviaux de privilégier les bateaux équipés figurant sur la liste d'attente.

La question du nettoyage des bateaux est également soulevée. Une réponse a été formulée par l'EDENN (Syndicat Mixte en charge du suivi sanitaire et scientifique de l'Erdre) en mars 2023 à la Commune sur ce sujet : le prélèvement et le rejet dans l'Erdre sont soumis à une réglementation très stricte. Mme Delannoy-Corblin indique que la Commune va reprendre l'attache de l'EDENN pour creuser ce sujet.

11. REDEVANCES ET TARIFS PORTUAIRES POUR L'ANNEE 2024

Il est proposé une augmentation en 2024 de +5%.

Mme Delannoy-Corblin indique que cette augmentation est conforme aux décisions prises par les autres communes portuaires, et conforme à l'avis des Ports de Loire-Atlantique. Les tarifs ainsi augmentés permettent d'arriver au niveau de ceux de Nort sur Erdre, et restent en dessous de ceux de Nantes.

Les usagers expriment leur mécontentement. Mme Delannoy-Corblin ajoute que cette augmentation entre dans le cadre de la politique globale de la Commune. L'ensemble des services aux usagers doit être augmenté de +5% en 2024.

Les usagers souhaiteraient avoir une vision plus précise des budgets de fonctionnement, notamment des fluides. Il est noté de prévoir une page de présentation sur ce sujet lors de la réunion des usagers du Port en 2024.

Mme Delannoy-Corblin ajoute qu'une tarification Haute Saison sera mise en œuvre pour les AOT mensuelles, et qu'une proratisation des AOT annuelles pour les arrivées en cours d'année sera prévue.

Un usager soulève la question de la possibilité de mettre en place le prélèvement pour les AOT annuelles. Les Services doivent se renseigner sur cette solution.

Il est également indiqué que le Bureau du Port va diversifier ses possibilités de paiement d'ici début 2024 : virement, carte bancaire et toujours chèque bancaire et espèces.

Etat des recettes perçues au titre des redevances de stationnement :

Recettes 2023 liées aux AOT : 99 356 € (au 30/09/2023)

Rappel 2022 : 94 118,82 €

Rappel 2021 : 86 390,57€

Rappel 2020 : 83 082,73€

Au 30/09/2023, hausse de +5,5% par rapport à 2022 qui s'explique par la hausse des tarifs de +6% et par une augmentation du nombre des AOT annuelles notamment. Par contre, une baisse des recettes visiteurs est constatée. (Sachant que l'état des recettes est en date du 30/09/2023, il reste à intégrer les recettes du dernier trimestre 2023).

12. REOUVERTURE DU CANAL EN 2024

Le Département a engagé des travaux en raison des problèmes d'alimentation en eau sur le réservoir de Vioreau qui est la principale alimentation en eau du canal. De ce fait, le canal est fermé aux plaisanciers à compter du 25 septembre 2022 et réouvrira a priori en avril 2024 (selon le niveau des précipitations cet hiver).

13. ETUDE DE DRAGAGE

Le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique a réalisé les études nécessaires à une opération de dragage sur la Commune. Ces études ayant révélé une pollution des sédiments, le coût du traitement est très élevé, et reste à la charge de la Commune. Au vu du relevé bathymétrique, il n'y a pas urgence à effectuer un dragage.

Aussi, il a été décidé de faire des études bathymétriques et des analyses annuelles de sédiments, préalablement à toute opération de dragage afin de vérifier l'évolution des niveaux d'eau et le niveau de pollution des sédiments.

14. REFONTE DU REGLEMENT DU PORT

La Commune a travaillé sur la refonte du Règlement du Port et y a intégré les remarques formulées par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique :

- Modification du sommaire selon le modèle du SMPLA
- Question des bateaux d'habitation
- Possibilité de sur-louer les emplacements libérés par des usagers « annuels »
- Calcul des tarifs non plus sur la longueur hors tout mais sur l'emprise maximale
- Précision sur le tarif en place ESCALE calculé à la journée pour les escales de moins de 8 jours.
- Mise en place d'un tarif basse saison (1^{er} novembre au 31 mars) et haute saison (1^{er} avril au 31 octobre) mensuel pour les séjours plus longs. Sur le ponton visiteurs Quai Cricklade, conserver 2 places pour les séjours « mensuels » sur les 6 places visiteurs. *NB : sur le ponton visiteurs quai Bliesransbach, 10 places visiteurs.*
- Proratisation du tarif annuel ponton pour les usagers sur liste d'attente arrivant en cours d'année.
- Question de la pénalité forfaitaire pour les propriétaires riverains du domaine public fluvial en cas de non-paiement de la redevance suite à relance par le Bureau du Port
- Question du départ anticipé en cas de vente de bateaux et reprise de l'emplacement par l'acheteur (si pas de liste d'attente)

=> Application prévue à compter du 1^{er} janvier 2024.

15. RAPPELS

Mme Delannoy-Corblin rappelle qu'il n'est pas autorisé d'habiter sur son bateau ni de le louer type Airbnb (voir Règlement du Port, chapitre 1 – 1.1.1).

Elle rappelle également l'obligation de navigation (3 fois par année civile _ Cf article 1.7 page 5) sans quoi pas de renouvellement des AOT l'année suivante.

QUESTIONS DIVERSES DES USAGERS DU PORT

- **Port Amont : un robinet ne fonctionne pas sur le ponton** = > les Services vérifient s'il s'agit d'une intervention différente de celle demandée le 2/10/2023.
- **Port Amont : la fermeture à code du ponton est inadaptée aux visiteurs.** Il faudrait déplacer le portail pour réserver cette partie du ponton sécurisée aux seuls usagers du port.
=> *Ce sujet n'est pas si simple. Il faut réserver sur ce ponton une place pour vider les eaux usées dans la cuve, il faut également réserver une place en ponton pour les voiliers (qui ne peuvent pas passer le pont sauf à démater !). Par ailleurs, il a été prévu à compter du 1^{er} janvier 2024 de conserver 2 places pour les « visiteurs mensuels ». Il ne faut pas oublier que l'on a déjà supprimé 4 places visiteurs sur ce ponton en 2019.*
Mme Bara souligne également qu'il appartient aux usagers de ne pas communiquer le code à tout le monde. Et qu'il est important que chaque visiteur se signale auprès du Bureau du Port. Pour rappel ce code en saison est changé tous les mois.

- **Est-il possible de venir en début de saison sur ponton du port Centre-Ville pour nettoyer son bateau pour les plaisanciers ayant une AOT ?** = > *Oui, chaque usager détenteur d'une AOT peut nettoyer son bateau sur ponton comme l'indique le Règlement du Port (à disposition au Bureau du Port, à la Halte Nautique et sur le site internet de la Commune).*
- **Question des annexes :** proposition de mettre à disposition des usagers 1 ou 2 annexes moyennant paiement d'un forfait horaire. = > *ce sujet est évoqué plus haut.*
- **Question des mouillages trop proches des bancs de nymphéas (zone aval)** => *ce sujet a déjà été évoqué les années précédentes. Ce sont les plus petits bateaux qui ont été mis sur les corps-morts les plus proches des bancs de nymphéas. Les Services vont se rapprocher à nouveau de l'EDENN et de la CCEG en charge de ces questions.*
- **Question des parkings pour les usagers du Port :** *il est prévu au Règlement du Port (article 1.3.8 page 16) que le stationnement des usagers est permis durant 30 minutes pour avitailler leur bateau. M. Vilaine indique qu'il a fait un courrier à la Mairie en mai 2023 indiquant que la police Municipale ne respectait pas ce délai donné aux usagers.*
Mme Delannoy-Corblin précise que ce sujet a été vu avec les agents de la Police Municipale nouvellement arrivés sur la Commune. Il est demandé aux usagers de bien signaler sur leur pare-brise qu'ils sont usagers du port.
Par ailleurs, lors des RDV de l'Erdre 2023, il était difficile de distinguer les personnes stationnées pour le déballage et les plaisanciers.
De plus, pour faciliter l'avitaillement des bateaux, les usagers proposent de mettre à disposition des plaisanciers une remorque 2 roues qui pourrait être stockée à la Halte Nautique. => ce sujet sera étudié par les Services.